

de notre comté, nous devrions avoir au moins un inspecteur.

L'hon. M. TOLMIE: Bien que ces hommes soient placés dans ces deux comtés où se trouve le centre de leurs opérations, leur travail ne se limite nullement à cette région particulière; ils parcourent toute la province et visitent toutes les régions où ils peuvent aider les horticulteurs.

M. DUFF: Cette explication nous donne à réfléchir. Je me demandais si ces employés sont nommés par la commission du service civil ou selon l'ancien système du favoritisme, car il me semble étrange qu'ils soient localisés dans ces deux comtés puisqu'ils doivent voyager dans toute la province. Il en coûterait moins cher au pays et les horticulteurs seraient plus satisfaits si ces inspecteurs étaient distribués dans toute la province; il y en aurait, par exemple, un ou deux dans le comté de Lunenburg et un ou deux dans le comté représenté par le ministre des Travaux publics.

M. McMASTER: Cette région cultive la tomate.

M. DUFF: C'est de l'histoire ancienne. Mais on cultive beaucoup les fruits dans divers comtés autres qu'Annapolis et King, et je suggérerai au ministre combien il serait bon de voir si ces inspecteurs peuvent être distribués dans la province au lieu de les grouper dans un ou deux comtés. Bien que je ne parle pas pour mon comté en particulier, je dirai que nous avons trois ou quatre entrepôts de fruits et que nous avons expédié des milliers de barils de pommes en Europe. Il me semble donc que nous avons bien droit à un inspecteur dans le comté de Lunenburg. En disséminant ces inspecteurs dans toute la province le département réaliserait des économies sur les frais de déplacement de ces inspecteurs. En examinant la liste des montants payés l'an dernier pour les frais de déplacement, je vois que M. Alcorn a dépensé \$1,069.86; M. de Vany, \$112.05; M. Harris, 608.45; M. Le Cain, \$693.81; M. Milner, \$581.42; M. Neily, \$484.70; M. Vroom, \$1,556.80 et M. Woodworth, \$777.50. Ces hommes étaient attachés au comté d'Annapolis. Je crois que le ministre partagera mon avis que cet argent a été gaspillé, parce que si ces hommes avaient été répandus dans la province, leurs frais de déplacement eussent été pour ainsi dire nuls. Voilà entre sept et huit mille dollars dépensés par ces inspecteurs à voyager des comtés d'Annapolis et King dans la province, dépenses que l'on aurait pu épargner. Je conseille au ministre d'étudier cette question avec la com-

mission du service civil ou le comité des faveurs ministérielles, comme il lui plaira, pour voir si ces hommes ne peuvent pas être renvoyés à leurs fermes et nommer d'autres inspecteurs dans chaque comté. C'est là un conseil pratique et le suivre serait de l'intérêt de l'horticulture comme du pays tout entier. Est-ce que le ministre ne croit pas mon conseil assez bon?

L'hon. M. TOLMIE: J'ai noté l'observation de l'honorable député. Je ferai remarquer que la plupart de ces employés ont été nommés par la commission du service civil et je suppose que cette commission les a choisis pour leurs connaissances dans ce genre particulier de travail. Naturellement, comme ces deux comtés cultivent beaucoup de fruits, c'est dans cette région qu'on trouve les hommes les plus capables et possédant le plus d'expérience. Les inspecteurs de fruits visitent ces endroits de la province où les récoltes de fruits sont abondantes afin de pouvoir montrer aux horticulteurs les méthodes de pulvérisation, de mise en caisses et ainsi de suite. Ils ne consacrent pas tout leur temps au comté où ils se trouvent, mais voyagent constamment afin de rendre le plus de services dans les régions où l'on a besoin d'eux. Avec le taux élevé actuel des voyages, il est pour ainsi dire impossible de se déplacer sans encourir des frais considérables nécessaires pour les travaux de ces inspecteurs. Néanmoins, j'examinerai soigneusement ces détails et si on peut faire des améliorations je suivrai le conseil de mon honorable ami.

M. DUFF: Le ministre vient de nous dire qu'il pensait que ces inspecteurs avaient été nommés par la commission du service civil à cause de leur habilité et leurs connaissances en haute cultures. Je dis qu'il y a dans d'autres comtés de la Nouvelle-Ecosse d'autres individus tout aussi capables au point de vue horticulture. Je ne puis pas comprendre comment trois commissaires, ayant leur bureau dans l'édifice Hunter, à Ottawa, peuvent choisir les individus d'Annapolis et de King qui aient les qualités voulues pour inspecter les fruits de la Nouvelle-Ecosse. A mon sens, le ministre ou le sous-ministre est la personne compétente pour choisir ces inspecteurs, et non le docteur Roche, M. Jameson ou le colonel Larochelle. Plus vite nous reviendrons aux anciens principes pour la nomination de ces inspecteurs, le mieux cela vaudra. Je ne sais pas comment ces inspecteurs ont été choisis, mais leur choix me semble étrange et si la commission du service civil a fait les annonces convenable-